

ARRÊTE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par FREE représenté par Monsieur CUXAC Mathieu, domicilié 16, Rue de la Ville l'Evêque, PARIS (75008) dont le bénéficiaire est la CPCP TELECOM – Monsieur KARROUCHI Mohamed – 15 Traverse des Brucs – VALBONNE (06560).

ARRÊTE
43/2020

Article 1- Réglementation

L'entreprise CPCP TELECOM effectuera une installation d'une nouvelle chambre et une pose de fourreaux situés route des Ecrins, à la Haute-Plaine à Chabottes (05260), **le jeudi 29 juin 2020 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 – Signalisation

Durant cette période, la circulation et le stationnement seront réglementés. En effet, la route des Ecrins, à la Haute-Plaine sera réduite à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe. La signalisation sera effectuée par la société CPCP TELECOM.

Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chabottes, le 29/06/2020

Le Maire, Roland AYMERICH

